



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Duhort-Bachen Ombrières Agricoles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

R&S

Raison sociale

N° SIRET

9 2 1 7 8 2 4 0 5 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

Lebreton

☒ Monsieur

Prénom(s)

Fabien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité.	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 KWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'ombrières agricoles sur 3 sites faisant au total environ 12,6 ha. Le projet prévoit une puissance de 9,31 MWc, destinée en partie à l'autoconsommation collective (jusqu'à 5 MWc). L'installation sera composée d'ombrières agricoles fixes, montées sur des structures métalliques en acier galvanisé. Ces structures, appelées « ombrières monopieu », seront installées sur des pieux battus ou vissés (sans béton). Le point bas de l'ombrière sera situé à un minimum de 2,5 m du terrain naturel, et le point haut atteindra 3,8m. Les modules seront suffisamment espacés pour permettre à l'eau de s'écouler sous les ombrières. Les ombrières seront implantées de manière à respecter le sens de travail de la parcelle agricole. Le site sera clôturé sur environ 12,6 ha. L'accès se fera par un portail de 5 m de large, situé à l'ouest. Le projet comprend l'installation d'un poste de livraison (PDL) d'une surface de 27 m² et de deux postes de transformation (PTR) de 18 m² chacun. La clôture sera réalisée au moyen d'un grillage souple à mailles larges, permettant le passage de la petite faune, d'une hauteur hors sol de 2m. Les haies existantes seront conservées, renforcées et entretenues. De nouvelles haies seront créées en périphérie de la clôture, là où il n'y en a pas, afin que le site soit entièrement ceinturé d'un corridor vert. L'objectif est également de tamiser, voire d'occulter complètement, la vue sur l'installation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'optimiser la valorisation d'une parcelle agricole par l'installation d'ombrières agricoles. Le dimensionnement de l'installation est prévu de manière à garantir le maintien de la production agricole. Les ombrières protégeront le pâturage bovin (favorisant le bien-être animal), en limitant l'évapotranspiration, et en réduisant le stress thermique. Parallèlement, elles contribueront au développement des énergies renouvelables sur le territoire. La production annuelle d'électricité renouvelable est estimée à environ 11,390 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 2 040 foyers, contribuant ainsi à l'objectif de la région Nouvelle-Aquitaine de décarboner la production d'énergie et de préserver la qualité de l'air.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier du chantier sera adapté afin de limiter les impacts sur l'environnement. Les travaux sont prévus pour une durée de six mois (entre septembre et mars).

Une clôture de 2 mètres de hauteur sera installée sur le pourtour du site.

Il y aura 594 ombrières 4H7 portant chacune 28 modules de 565Wc (fiche technique en annexe 9) inclinés à 22°. La surface projetée au sol d'une ombrière en incorporant les 2cm d'interstices entre chaque modules à cette surface est d'environ 68,46m² (2278x1134x35 mm). Au sein d'un même alignement d'ombrière, la distance entre les modules des ombrières est d'au moins 2cm. La distance entre une rangée d'ombrières et la suivante est d'environ 4,87m (Annexe 8). Les ombrières sont reliées à 35 onduleurs SUN2000-215KTL (fiche technique en annexe 10), eux même connecté aux transformateurs 20 kV logés dans les PTR. Ces PTR sont reliés au réseau public de distribution d'électricité (RPD) au travers du PDL. Le projet sera raccordé au RPD en antenne plein câble (240 mm² Alu) de 7,74 Km au poste source d'Aire sur l'Adour (Annexe 5). Le poste de livraison (PDL) et PTR seront livrés préfabriqués et installés à l'aide d'un camion-grue à l'entrée de la parcelle. Ils seront installés dans une fouille de 20cm de profondeur environ, aplanie, sur un lit de sable ou de tout-venant, ou sera pose directement au sol selon les contraintes. Aucune fondation béton n'est nécessaire. À la fin des travaux la haie à planter ou à renforcer en périphérie de la centrale sera mise en œuvre pour une meilleure insertion paysagère. Une bâche incendie de 120m³ avec son poteau de raccordement privé sera installé à l'entrée du site sur une plateforme ayant une portion servant d'aire d'aspiration. Cette plateforme sera en gravier concassé et sera perméable.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sur le plan énergétique, le site sera télésurveillé par la société R&S située à Paris.

La maintenance sera effectuée par une société locale, formée et habilitée à la maintenance photovoltaïque (nettoyage à l'eau sans produits chimiques).

L'entretien des haies sera effectué hors période de nidification des oiseaux (début mars à mi-août). Cela permettra de maintenir des sites de nidification favorables en maintenant des haies plus denses et en meilleure santé.

L'entretien de la haie permettra de maintenir le corridor écologique présent.

La clôture disposera également de passes à faune, assurant le maintien d'une activité animale sur site.

Sur le plan agricole, l'exploitation de la parcelle en prairie permanente, destinée à protéger le bétail bovin tout en assurant sa pâture, sera maintenue durant toute la durée de vie des ombrières. Des sursemis seront effectués dès que nécessaire.

En fin d'exploitation, les travaux de démantèlement incluront le démontage des modules et structures, le retrait des structures et câblages, et enfin la remise en état du terrain dans un état proche de l'état initial. La structure PV pourra être retirée sans conséquence pour la parcelle, de sorte qu'elle puisse conserver sa destination agricole en fin d'exploitation.

Concernant les déchets, la problématique du volume produit par une installation photovoltaïque en fin d'exploitation est anticipée par un taux de recyclabilité des modules de 95% (collectés par SOREN).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire conformément à Article R421-1 du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle	12 600 m ²
Surface clôturée	12 600 m ²
Surface projetée des ombrières	40 665 m ²
Puissance installée	9,31 MWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone A du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Aire sur l'Adour.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'entre dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF de type II "Vallons boisés de Saint-Sever à Aire-sur-l'Adour" est limitrophe à certaines parties des terrains. (code d'identification : 720030115)
En zone de montagne ?	☐	☒	D'après le site de l'Observatoire des Territoires, tenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la commune est située hors de toute zone de montagne au titre de l'agriculture et au titre de l'urbanisme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est couvert par aucun arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	D'après le site de l'Observatoire des Territoires, la commune de Duhort-Bachen n'est pas considérée comme une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'entre dans le périmètre d'aucun de ces sites. Le parc naturel régional le plus proche est celui des Landes de Gascogne, situé à 30,2 km au Nord/Nord-Ouest du projet. (code d'identification : FR8000018).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Pas de PPBE sur la commune de Duhort-Bachen.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	L'emprise est située en dehors de tout site inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable. L'élément inscrit le plus proche est l'église Sainte-Quitterie à Aire-sur-l'Adour, classée au patrimoine mondial dans le cadre des Chemins de Saint-Jacques, située à 4,75km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'emprise est située en dehors de tout site RAMSAR. De plus, d'après l'Atlas des zones humides produit en 2008 par le Département, aucune zone humide n'est présente au niveau du projet (https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/zones-humides-a1790.html)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Pas de PPRI sur la commune de Duhort-Bachen. Cependant la commune est située dans le périmètre du PPRI de l'Adour. Le projet ne se situe pas dans une zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Pas de PPRT sur la commune de Duhort-Bachen.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun sol potentiellement pollué (site ex-BASOL) ou ancien site industriel (site BASIAS) n'a été recensé au niveau du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Duhort-Bachen est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin Adour.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/metadata/f6a60c29-77dc-4bc1-a8d2-bf0572bf58ab
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit, le plus proche « Château du Souilh » se situe à 662 m au Nord du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est à 2,96 km au Nord-Est (Natura 2000 l'Adour - FR7200724)
D'un site classé ?	☒	☐	Le siège d'exploitation de Didier Bancons est immatriculé ICPE (numéro d'immatriculation : 0054001231).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'exploitation ne nécessitera l'utilisation de la ressource en eau que lors du nettoyage des panneaux. La fréquence de ce nettoyage est définie au cas par cas suite aux préconisations établies lors la maintenance annuelle. Les volumes sont de l'ordre de 0,1 litre par m ² environ 1 fois par an soit 4066,5 litres pour les 40 665 m ² de panneaux. Pendant les travaux, la consommation en eau sera limitée aux usages sanitaires soit quelques m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le battage/vissage de pieux, solution retenue pour les fondations du projet, n'implique aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines. Les ombrières ne sont pas étanches et laissent passer l'eau entre les modules.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de déblais/remblais ni terrassement (à l'exception de la plateforme support de la bâche incendie).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun export de terre n'est à prévoir.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les ombrières agricoles n'entreront pas en interaction avec les ressources/équipements d'alimentation en eau potable/assainissement (en dehors de la consommation d'eau pour le nettoyage des panneaux, dont les volumes sont limités). Aucun raccordement n'est prévu sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le calendrier de travaux sera adapté pour limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore (Septembre à Mars). Pour permettre une bonne insertion paysagère et maintenir un corridor écologique, la préservation et le renforcement de haies sur la périphérie du terrain est prévue.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	L'emprise du projet ne se situe pas sur un site Natura 2000 (la plus proche est à 2,96km). L'installation du projet n'aura pas impact sur la faune et la flore du site Natura 2000 à proximité. La zone du projet n'a pas de sensibilité écologique (faune, flore, habitat).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, l'emprise du projet est constitué de prairies permanentes destinées au pâturage bovin et seront maintenue en cette même nature.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPRT sur la commune de Duhort-Bachen.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Pas de PPRI sur la commune de Duhort-Bachen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic limité à la période de chantier prévue pour une durée de 6 mois. (Environ 20-25 camions). Pas d'augmentation notable du trafic en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Bruit temporaire et limité uniquement en phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune émission de bruit durant la phase d'exploitation à l'exception des travaux agricoles déjà pratiqués
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En chantier, certaines opérations (battage/vissage pieux, circulation) pourront émettre des vibrations localisées et temporaires. En exploitation, les ombrières ne sont pas sources de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune source d'émission lumineuse supplémentaire n'est prévue.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site ne sera pas éclairé.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, des émissions de poussières sont possibles (tranchées, circulation des engins) mais seront temporaires et circonscrites au site. En phase exploitation, le projet ne sera à l'origine d'aucun rejet atmosphérique autre que ceux déjà générés par les travaux agricoles.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Sans objet
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase travaux, les déchets générés seront majoritairement non dangereux (emballages, inertes). Les déchets seront produits en petites quantités et maîtrisés par la mise en place d'un SOSED. En phase exploitation, la production de déchets sera faible (limitée en général au changement de pièces défectueuses). La phase la plus critique est celle du démantèlement de l'installation en fin d'exploitation, mais les modules PV sont recyclables à 95%.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site présentant un patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle sera maintenue en prairie permanente et exploitée pour du pâturage bovin/fourrage sur la durée de vie de l'installation des ombrières agricoles. Ces ombrières sont réversibles et pourront être démontées à l'issue de leur exploitation, permettant la remise du terrain à son état initial.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les ombrières agricoles seront érigées sur une parcelle exploitée par Didier Bancons, exploitant bovin, dont le siège d'exploitation est sur site (à quelques mètres). Cette installation permettra de tirer le meilleur de cette parcelle conciliant pâturage et production énergétique. Les principales incidences seront générées par les travaux de mise en place des ombrières. Cependant, aucune voirie ou éclairage supplémentaire ne sera créé, aucun terrassement n'est prévu (excepté la plateforme incendie), et les autres opérations nécessaires (creusement des tranchées, battage/vissage de pieux...) auront un impact temporaire et localisé au site (bruit, vibration, poussières, trafic, limités à la durée des travaux). Les mesures suivantes permettent d'éviter les impacts notables :

- Maintien et amélioration des haies existantes
- Implantation de haies là où elles sont absentes sur le pourtour du site
- Respect topographique du terrain
- Utilisation d'ombrières monopieux garantissant la mécanisation aisée de la parcelle
- Limitation de la surface imperméabilisée (poste de livraison, en bordure du site)
- Entretien régulier et suivi permanent de la production agricole
- Calendrier de travaux adaptés (Septembre à Mars)
- Clôture disposant de passe à faune

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendrera pas d'impacts significatifs sur l'environnement.

Le maintien d'une prairie permanente dédiée au pâturage bovin et fourrage protégée par des ombrières agricoles est la meilleure valorisation pérenne que l'exploitant (Didier Bancons, dont le siège est sur site) peut faire de cette parcelle d'un point de vue agricole. De plus, la prairie permanente stocke du carbone en même temps que les ombrières photovoltaïques produiront de l'électricité faiblement carbonée.

Dès lors, au vu de la nature du projet et de l'absence d'effets négatifs notables sur l'environnement, le suivi annuel imposé par la réglementation, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 – Coupe transversale des ombrières agricoles utilisant des structures monopieux	☒
2	Annexe 9 - fiche techniques des modules photovoltaïques Longi 560	☒
3	Annexe 10 - fiches techniques des onduleurs SUN2000-215KTL-H0	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Lebreton

Prénom Fabien

Qualité du signataire Représentant légal

À Paris

Fait le 1 8 / 0 7 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)